

PROCÈS-VERBAL CNJ N°1
DU 12 MARS 2026
En visioconférence

Présidence

Bénédicte ROZE

Présents

Membres du groupe permanent

Laurence BARTHOUX – Pierrick BLANCARD – Jérémy BONTEMPS (CEN)
Alexandre BOURASSEAU – Elodie CAIRO (GUA) – Valérie DUPOUEY-LENOIR
Martine GUILLON (ARA) – Guy LANOE – Sébastien LEBRUN – Stéphanie MALLET
André OLIVE

Membre de la CNJ élargie

Jacky BOIREAU (G-E) – Laurent CELLIER (I-F) – Reynald JULY (BFC)
Jean-François LENEVEAU (BRE) – Rahim MALOULIDA (MAY) – Nathalie MIGALE (REU)
Frédéric MOUTIER (OCC) – David PAILLETTE (MAR) – Véronique PIEUX (P-L)
Natalie THOUMAS GUI (N-A) – Didier VANHAMME (PCA)

Membres associés

Amandine ANDRE – Frank BIGNET – Guillaume GEISLER – Paul LALIRE
Adrien TARENNE – Yann VAILLANT

Conseillers techniques en territoires

Yann BESSON (OCC) – Alain BONARDI (ARA) – Tidiane CORREA (OCC)
Olivier FOUR (ARA) – Patrick GELLENS – Imad HAMRI – Natacha LAPARTIEN (P-L)
Julien LEBOUDEC (N-A) – Jérôme LUCOTTE (NOR)

Experts

Johan AUGERON (CNM) – Gilles BEULAIGNE – Jean-Claude FARAUULT
Jérôme NICAULT

Excusés

Jean GRACIA – Hervé JACQUOT

- Début de la réunion : 19h30 -

**1. ACCUEIL PAR LA PRÉSIDENTE – POINTS SUR LES PRÉSENTS – APPROBATION
PV PRÉCÉDENT**

Après avoir remercié les participants, Bénédicte ROZE rappelle que la session plénière est, comme à l'accoutumée, articulée autour d'échanges avec les Commissions Régionales des Jeunes (CRJ) et de présentations de la Direction générale (DG), de la Direction Technique Nationale (DTN) et de la Commission Nationale des Jeunes (CNJ) permanente.

Compte tenu de la densité de l'ordre du jour, elle invite à des interventions concises afin de préserver un temps suffisant pour le partage d'expériences des Ligues régionales sur leurs pratiques locales.

Kévin LEGRAND s'associe aux remerciements et salue l'investissement des membres de la CNJ ainsi que des structures déconcentrées de la Fédération.

Il dresse ensuite un rapide tour d'horizon de l'actualité fédérale : après un récent focus sur le running, de nombreux projets avancent progressivement. La réforme du calendrier fédéral, travaillée depuis plusieurs années au sein de la CNJ, touche à sa fin et n'impactera que très peu les activités jeunes. Elle sera soumise au vote du Comité directeur fin mars.

Le prochain chantier fédéral, portant sur les formats de compétition, impliquera nécessairement la CNJ.

Il conclut en présentant les évolutions organisationnelles de la DTN et de la DG : création de trinômes s'appuyant sur un organigramme fédéral unifié, afin de mutualiser les expertises et de renforcer l'efficacité collective.

Le procès-verbal de la CNJ plénière du 8 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Franck BIGNET (DTN) souligne que l'ensemble des acteurs collabore autour d'un projet ambitieux pour la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), avec une attention particulière à donner à la pratique jeune toute la place qui lui revient dans l'exercice des missions de service public.

Il met en avant l'importance du travail mené par la CNJ, structuré autour de trois enjeux majeurs :

- **la santé publique** : les résultats des tests de condition physique à l'entrée en 6^e restent insatisfaisants. Une collaboration renforcée avec le monde scolaire est indispensable, malgré les difficultés connues. Une réunion récente avec la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) a permis d'explorer des pistes concrètes de partenariat ;
- **l'éducatif** : l'athlétisme développe de nombreuses compétences sportives ou transversales (adaptabilité, persévérance, etc.) ;
- **la performance** : le programme 2036 vise à identifier, sur le long terme, les leviers permettant d'accompagner les jeunes vers un parcours d'excellence durable.

Il conclut en rappelant que ces trois dimensions doivent être portées de manière cohérente et continue.

Guillaume GEISLER présente à la CNJ la déclinaison de la stratégie fédérale *running* sur les catégories jeunes, notamment à travers l'ouverture de la plateforme du Pass Prévention Santé (PPS). Cette plateforme positionne la FFA au cœur des pratiques *running*, bien au-delà des seuls licenciés.

Il annonce l'ouverture prochaine du questionnaire médical à tous les U12, quel que soit leur âge. L'objectif est d'obtenir une cartographie complète des pratiques locales et des acteurs du *running*. Dans l'introduction de ce questionnaire « jeune », la FFA souhaite intégrer une partie dédiée aux règlements fédéraux à destination des parents et des organisateurs, dans le but de :

- sensibiliser au développement des enfants face aux courses longues ;
- répondre aux attentes en matière d'offre de pratiques ;
- partager les bonnes pratiques et rappeler le cadre réglementaire fédéral.

L'objectif global est d'encadrer la pratique pour prévenir toute dérive.

Ces règles techniques, affichées en introduction du PPS des mineurs, porteront notamment sur :

- les distances et durées préconisées par type d'épreuve, fondées sur les données scientifiques, techniques et les recommandations de la Commission Médicale (CM) en matière de développement de l'enfant ;
- le rappel du cadre fédéral : passage d'une éducation athlétique polyvalente à une polyvalence disciplinaire éducative.

Dans les faits, l'objectif est de parvenir à une présentation synthétique (voir le tableau ci-dessous) de manière à avancer vers la centralisation des règlements pour en faciliter l'accessibilité (*tableau en cours de création*) :

OBJECTIFS	Approche fédérée (club, équipe, formation athlétique globale)						Approche libre (initiative individuelle, parfois inorganisée...)					
	PISTE (automne)			CROSS (hiver)			ROUTE (automne/printemps)			TRAIL (automne/printemps)		
	Durée	Intensité	Rélat	Durée	Intensité	Rélat	Durée	Intensité	Rélat	Durée	Intensité	Rélat
JOUER	10 à 15 min	100%	100%	10 à 15 min	100%	100%	10 à 15 min	100%	100%	10 à 15 min	100%	100%
APPRENDRE	Apprentis durée 12 à 15 min	1000 m	À la carte	EGZOS, cross court 2,5 à 3 km	À la carte	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
ENTRAÎNER	Apprentis durée 30 à 45 min	1000 à 2000 m	À la carte	CAP, 4,5 km / CCM, 8 km / équipe	Rélat croisé	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
REALISER	1 à 24 heures	800 à 10 000 m	À la carte	Cross long 9 à 10 km	Cross court 4,5 km	Rélat croisé 4 à 1000 mètres	Marathon 100 km	10 km à pied	FREE	Course en montagne Trail court et long	1000 D+	4 à 10 km

Guillaume GEISLER informe la CNJ que cette réflexion a également conduit à remettre en question plusieurs éléments clés (progressivité de la pratique, déclinaison homme/femme, temps de récupération, etc.).

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans une approche de polyvalence éducative et disciplinaire, au service du développement des jeunes athlètes. Ils seront présentés en introduction du questionnaire médical.

Amandine ANDRE fait un point d'étape sur la mise à jour des supports dédiés à la pratique jeune, comme demandé lors de la dernière CNJ plénière.

Elle indique que, suite aux travaux et aux retours du terrain, la première évolution concernera la structuration des catégories. Les contenus U10 et U12 seront dissociés, avec la création d'un livret spécifique pour chacune de ces deux catégories.

Cette séparation permettra d'adapter les contenus pédagogiques et les situations aux âges, besoins et niveaux de développement des jeunes athlètes.

L'objectif est de clarifier la progression pédagogique entre les catégories :

- **U10** : parcours progressif allant de l'éducation motrice (fondamentaux des mouvements) vers des situations de rencontres collectives et ludiques ;
- **U14** : passage de la rencontre à la compétition, avec des formats d'événements plus structurés, tout en conservant la dimension pédagogique.

Un rapprochement est également prévu entre les **U12** et les **U14** afin d'assurer une transition fluide et sans rupture entre ces deux catégories.

Amandine ANDRE précise que la priorité actuelle porte sur la saison des U10, avec un travail spécifique sur le Kid'Cross, dans la continuité des scénarios présentés dans le module M0014 et lors des Assises.

Un deuxième axe de travail concerne la réactualisation et l'enrichissement des situations de Kid'Athlé, afin de les rendre pleinement cohérentes avec les orientations actuelles.

Elle indique que l'étape suivante sera consacrée plus spécifiquement à la saison des U14. Ce travail nécessitera toutefois un approfondissement des réflexions sur les pratiques, afin qu'elles correspondent précisément à la transition entre les rencontres et la pratique compétitive.

Jean-Claude FARAUULT rappelle que la présentation des modifications de saisons s'inscrit dans une évolution progressive à moyen et long terme.

Le premier axe de travail porte sur la problématique des U12, remontée via le questionnaire FFA. Il souligne toutefois l'invisibilisation actuelle des U7, ce qui justifie la priorité accordée aux **U10** (incluant les U7), catégorie présentant un fort potentiel de développement.

Les objectifs sont donc doubles :

- mieux identifier ce public spécifique des U10 ;
- prendre en compte la problématique des U12, très présente dans les clubs, en les rapprochant des U14 (aujourd'hui rattachés aux pratiques U16).

Il explique que le découpage actuel des pratiques ne correspond pas aux besoins de développement des jeunes athlètes :

- les U12 sont freinés par leur rattachement aux U10
- les U14 sont poussés trop vite du fait de leur lien avec les U16
- les U16 sont retardés car alignés sur les pratiques U14 ;

Il est donc nécessaire d'ajuster les programmes au niveau de développement effectif de chaque catégorie. Pour les U14, cela implique de ménager une phase tenant compte des effets de la puberté, avant d'engager un travail plus technique à partir des U16.

Jérémy BONTEMPS signale que le rapprochement U12/U14 et le traitement à part des U10 et des U16 risque de multiplier les événements à organiser avec l'ajout d'un groupe de catégorie chez les jeunes. Il précise que la difficulté viendra donc de la faisabilité opérationnelle de rajouter des dates dans des calendriers déjà chargés.

Jean-Claude FARAULT précise que tout ceci n'est qu'au stade de la réflexion (bien que ce soit déjà l'approche des formations) et que de ce fait il n'y aura pas d'impact sur la structuration des rencontres à moyen terme.

Il signale par ailleurs que :

- nous nous rendons compte que les jeunes veulent moins de compétitions ;
- nous avons une nécessité de prendre en compte les attentes en matière de mobilités tant sur le plan d'écomobilité que sur le plan de l'impact financier pour les clubs.

Réflexions sur les cotations, les formats de compétitions et sur les épreuves

Guillaume GEISLER présente, dans la continuité des échanges de la dernière CNJ plénière, un état des lieux des évolutions en matière de tables de cotations et de formats de compétition.

L'objectif est d'accompagner les jeunes vers la compétition, en valorisant le travail collectif au sein du club (attente forte des licenciés). La démarche part du local pour amener progressivement les athlètes vers des pratiques au-delà de leur club.

Dans ce cadre, il sera nécessaire de mieux distinguer les compétitions de préparation de celles de qualification. Cette réflexion prolonge les travaux de la Commission Sportive et d'Organisation (CSO) engagée pendant la crise sanitaire. Elle vise à structurer la saison autour d'échéances claires : entraînements, tests et compétitions préparatoires.

Kévin LEGRAND rappelle que le plan de développement distingue pratique compétitive et pratique évolutive et que c'est ce cadre qui structure la politique fédérale. L'enjeu est donc de gérer ces deux populations aux attentes différentes ainsi que la population intermédiaire qui pourrait passer d'une pratique non compétitive à une pratique incluant la compétition. Les réflexions à venir porteront donc aussi sur les événements s'inscrivant dans :

- une optique de qualifications vers des finalités nationales ou des championnats de France.
- une optique de prise de performances simplifiées au sein d'un club ou d'un regroupement de clubs.

L'objectif de ces réflexions est de simplifier l'approche des compétitions afin de permettre des prises de performances permettant la comparaison entre les athlètes sans le formalisme d'une compétition officielle.

Guillaume GEISLER poursuit en introduisant la possibilité d'organiser des épreuves d'animation, comme les épreuves de marche. Elles ont fait l'objet d'une réflexion entre la CNJ et la Commission Nationale de Marche (CNM), afin de développer cette discipline en la rendant plus accessible aux jeunes athlètes.

Le résultat de ce travail est présenté par Johan AUGERON de la CNM. Il signale à la CNJ que la CNM a consulté les Commissions Régionales de Marche (CRM) sur la possibilité de créer des

épreuves de marche à distances réduites pour les jeunes catégories, afin de rendre la discipline plus accessible dans le cadre des triathlons. Les CRM ont majoritairement appuyé cette proposition pour le niveau local de manière à ne pas avoir d'impact sur les qualifications nationales qui doivent rester sur un format de 2000 m U14 et 3000 m U16 dans la progressivité des distances.

La CNM a fait un travail pour formaliser ce projet d'évolution afin que cette nouvelle épreuve intermédiaire puisse s'inscrire dans le cadre des triathlons. Elle dispose donc d'une cotation de performances. La CNM a proposé une table de cotation pour une épreuve de 1000 m U14 et une épreuve de 2000 m U16.

Johan AUGERON précise à la CNJ que l'organisation de ces épreuves à distance réduite serait laissée à la discrétion des Comités départementaux. Lorsqu'elles étaient organisées, ces épreuves n'avaient pas vocation à s'ajouter aux programmes des compétitions mais bien de remplacer les 2000 m U14 et les 3000 m U16.

Bénédicte ROZE précise que ces épreuves s'inscrivent dans le cadre d'une épreuve intermédiaire d'animation n'entrant pas dans le registre des épreuves nationales. Cette absence du registre des épreuves nationales est précisément ce qui rend l'organisation de ces épreuves optionnelle pour les structures locales. La cotation est là pour permettre aux athlètes de disposer d'une épreuve de marche valorisée dans les triathlons et plus accessible pour les débutants.

Guillaume GEISLER et Bénédicte ROZE signale que la création de ces épreuves intermédiaires s'inscrit dans la philosophie présentée précédemment par Amandine ANDRE et Jean-Claude FARULT sur la progressivité de la pratique et la transition de l'animation à la compétition dans la catégorie U14.

Toujours dans le prolongement d'échanges intervenus en marge de la précédente CNJ plénière, Yann VAILLANT présente une réflexion sur les épreuves incluses dans les épreuves combinées en salle des U14 et notamment sur le potentiel frein que pourrait représenter la hauteur pour les féminines.

Yann VAILLANT rappelle que le choix des épreuves est justifié par :

- la nécessité de diviser les groupes pour faciliter les organisations. D'où le choix de proposer la longueur pour les uns et la hauteur pour les autres ;
- le poids relatif de l'épreuve de hauteur dans les épreuves combinées postérieures à la catégorie U16. En effet, la hauteur représente 1/7^{ème} de l'heptathlon féminin et seulement 1/10^{ème} du décathlon masculin. Il est donc apparu nécessaire de préparer plus spécifiquement les athlètes féminines à cette épreuve. Cette dernière est plus rédhibitoire dans leur parcours d'épreuves combinées que pour les athlètes masculins.

Face à ce poids relatif plus important pour les épreuves combinées féminines, la hauteur va demeurer le saut proposé pour les tétrathlon U14 féminins.

Tidiane CORREA insiste sur le caractère clé de l'épreuve de saut en hauteur dans les épreuves combinées et donc sur la nécessité de débiter cette épreuve tôt dans le parcours des athlètes.

Guillaume GEISLER ajoute que c'est cette même logique d'importance relative d'une épreuve dans l'ensemble des combinées qui avait conduit à l'inscription de la perche dans le programme des épreuves combinées masculines U16.

Les records

André OLIVE informe la CNJ qu'à compter de cette saison les U16 n'auront plus, ni de record en salle ni de record en extérieur sur les courses. Dorénavant ils auront des records sur piste courte et des records sur piste de 400 m.

Sur le sujet des records, il précise que :

- les records de France sur piste courte seront fixés à la fin de la saison ;
- les records sur les épreuves de marche sont de la compétence de la CNM et non de la CNJ ;

- les performances U16 ne peuvent être homologuées comme des records running.

André OLIVE rappelle à la CNJ que pour que les performances soient homologuées il faut que les installations les accueillant soient homologuées par la Commission des Equipements Sportifs (CES) :

- au niveau « Espace initiation » pour les épreuves U14.
- au niveau « Stade » pour les épreuves U16.

Point d'étape sur la détection et les stages HORIZON

Bénédicte ROZE présente à la CNJ le manager programme 2036 : Paul LALIRE.

Paul LALIRE précise que le programme 2036 est le premier des trois programmes inscrit dans le projet de performances de la FFA. Ce programme vise à structurer les parcours de performance dès les jeunes catégories, en travaillant sur trois axes (identification, détection et accompagnement) dans une perspective de 10 ans.

Paul LALIRE revient sur le projet HORIZON en informant la CNJ du maintien de son organisation décentralisée pour la saison 2025/2026 avec la continuité également sur les modalités d'accompagnement financier par la Fédération. Les seuls ajustements par rapport aux années antérieures sont sur les minimas qui évoluent comme suit :

U16 F	Epreuves	U16 M
10'30	80m	9'40
15'30	120m	13'85
3'02'50	1000m	2'39'50
6'50'00	2000m	5'58'00
12'05	80mH/100mH	13'85
30'50	200m haies	27'20
1'80	Hauteur	1m80
2m95	Perche	3m75
5m35	Longueur	6m25
11m20	Triple-saut	12m65
11m00	Poids	12m90
32m50	Disque	38m50
42m00	Marteau	41m50
31m50	Javelot	44m50
3850	Hepta/Octa	3950pts
16'55'00	3000m Marche	16'00'00

Il informe la CNJ que l'année 2026 constituera une année de transition avec notamment :

- la conception du programme 2036, avec au premier semestre : présentation des grandes lignes au Comité directeur fin mars, puis mise en place d'un comité de pilotage pour valider le plan d'action. Une feuille de route partagée entre la FFA et les Ligues régionales sera proposée avant l'été, lequel sera consacré aux travaux sur les outils à déployer ;
- le déploiement des mesures anthropométriques permettant d'estimer l'âge du pic de vélocité de croissance dans la catégorie U14. Ce déploiement s'inscrit dans les réflexions des différents séminaires fédéraux sur la détection et de la thèse CIFRE¹ d'Imad HAMRI. Ce déploiement se fera progressivement avec une phase de test au printemps 2026 de manière à lancer le processus et à identifier les potentiels écueils. La deuxième étape sera le déploiement national à la rentrée 2026/2027 au travers des Comités départementaux.

¹ Convention Industrielle de Formation par la Recherche

3. FINALITÉS NATIONALES

André OLIVE fait un point sur les Finalités nationales 2026 en rappelant les dates et les implantations. Il émet également un premier bilan quantitatif de la Finalité de cross avec une stabilité du nombre de participants.

Au titre des modifications de cette saison, il est rappelé à la CNJ :

- l'application de la règle commune en matière d'essai sur les concours de hauteur et de perche lors de la phase finale des Equip'Athlé. La règle des 8 sauts n'est donc plus appliquée ni lors de la finale nationale ni lors de finales régionales ;
- la mise en place d'une épreuve jeune juge lors de la finale nationale des Equip'Athlé pour laquelle les CRJ doivent envoyer d'ici le 20 mars 2026 des propositions de questions.

André OLIVE, Pierrick BLANCARD et Sébastien LEBRUN sont intervenus pour effectuer un rappel sur les conditions de qualification pour les Finalités nationales :

- le tour automnal des Equip'Athlé est obligatoire pour prétendre à une qualification estivale ;
- l'obligation pour les clubs concourant en interclubs Elite ou N1 de concourir aux Equip'Athlé N1 ;
- l'interdiction de changer de division au cours de la saison ;
- les qualifications s'établissent sur la base des bilans, ce qui implique que les Ligues régionales veillent à :
 - la validité des compétitions qui ont lieu dans les territoires ;
 - la clôture des résultats de manière qu'ils soient pris en compte dans les bilans ;
 - l'enregistrement des numéros de clubs dans les saisies de résultats.

Bénédicte ROZE présente pour finir les perspectives 2027 et 2028 en matière de candidatures pour les futures Finalités nationales :

- Equip'Athlé :
 - Toulouse par l'UAO 31 en 2027 ou 2028 ;
 - Châteauroux par le Club de la Berrichonne de Châteauroux en 2027 ou 2028.
- Pointes d'Or : Toulouse par le SATUC en 2027 ou 2028.
- Coupe de France des Ligues régionales :
 - Lyon par le CDA Lyon métropole en 2027 ;
 - Angoulême ou Talence par la Ligue d'Athlétisme de Nouvelle-Aquitaine en 2028.

Bénédicte ROZE précise que ces candidatures doivent encore être officialisées par une validation en Bureau fédéral.

4. LIENS AVEC LE MONDE SCOLAIRE

Jérôme NICAULT intervient dans la continuité de sa présentation lors de la précédente CNJ plénière et informe la CNJ que la convention avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) est en cours de finalisation. Cette convention repose notamment sur :

- une déclinaison territoriale avec des conventionnements locaux entre les structures régionales et départementales de l'USEP et nos structures déconcentrées ;
- des ressources communes actualisées en matière de formations et d'organisations.

Amandine ANDRE précise que l'opération « à l'Usep, l'athlé ça se vie ! » sera lancée demain avec l'extension aux lancers cette année.

Guillaume GEISLER informe la CNJ que l'athlétisme est le plus gros des sports USEP en termes de pratique avec plus de 100 000 jeunes par an. C'est cette importance quantitative qui fait du partenariat FFA/USEP un partenariat majeur pour la promotion de l'athlétisme chez les jeunes.

Jérôme NICAULT présente à la CNJ la circulaire FFA du 10 mars 2026 sur l'accueil de stagiaire de 2nd dans les structures déconcentrées. Il rappelle que la FFA s'est engagée car à la différence d'autres fédérations, l'athlétisme est encore en pleine saison compétitive au mois de juin, période à laquelle se déroulent ces stages. Par ailleurs, il précise que cet accueil est peu contraignant pour les structures ce qui facilitera l'intégration des stagiaires.

De plus, ces stagiaires de 2nd auront accès à deux modules de l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA) :

- Responsabilité et éthique ;
- Fonctionnement associatif.

Un webinaire de présentation du dispositif d'accueil sera organisé le 30 mars.

5. ENCADREMENT DES ATHLÈTES MINEURS

Guillaume GEISLER rappelle qu'il est obligatoire de déclarer **tous** les encadrants, même ponctuels, dans le SIFFA pour que le contrôle d'honorabilité soit possible.

Pour encadrer des mineurs il faut :

- déclarer auprès du service de la jeunesse et des sports les stages incluant un hébergement. La déclaration est à faire deux mois avant le stage. Néanmoins, si cela n'a pas encore été fait pour les stages d'avril, il faut prendre contact avec le service départemental de la jeunesse et des sports pour régulariser la déclaration ;
- respecter le taux d'encadrements ;
- vérifier les diplômes des encadrants sportifs ;
- répartir les chambres (pas de mixité ni de regroupement mineur/majeur) ;
- avoir une attention particulière pour prévenir des violences physiques ou morales.

Guillaume GEISLER fait savoir que la réforme des formations continues des entraîneurs se poursuit.

Il rappelle qu'un encadrement mixte constitue une richesse éducative. Il souligne également que l'avenir de l'encadrement passe par la présence d'adjoints et d'assistants, afin de répartir la charge de travail, pérenniser les activités et assurer un compagnonnage favorisant un développement de qualité pour les jeunes athlètes.

6. PARTAGE D'EXPÉRIENCES EN TERRITOIRES

Bénédicte Roze introduit cette dernière partie de la réunion en rappelant qu'elle vise à favoriser les échanges entre Ligues régionales sur leurs pratiques et expérimentations territoriales.

Pour la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), Martine GUILLON signale qu'il n'y a pas de pratique sortant de l'ordinaire.

La Ligue organise annuellement six compétitions régionales dont deux U14/U16 et quatre uniquement U16.

Sur le sujet des épreuves combinées, la Ligue organise la version longueur et la version perche pour les catégories masculines. Sur ce sujet, ils ont constaté un accroissement du nombre de participants dans les groupes perche avec un impact sur les horaires.

La Ligue AURA pratique la séparation par année des U14 et des U16 et demande donc que soit étudié la faisabilité d'une montée progressive de la hauteur des haies dans la catégorie U14. Le passage de 65cm à 84cm en U16 est un facteur limitant pour les U16.

Pierrick BLANCARD signale qu'à la Ligue d'Île-de-France les épreuves combinées perche sont également proposées mais sans qu'il soit observé un accroissement du nombre de participants. Cependant il s'associe à la demande de mise en place d'une progressivité de la hauteur de haies

pour les U14. Il signale que le Comité départemental d'Athlétisme du 91 a expérimenté cette progression de hauteur des haies à 76cm pour la deuxième année de U14. Un effet positif sur le nombre d'athlète a été observé.

Yann VAILLANT propose plutôt d'inscrire cette progressivité de hauteur de haies dans le cadre présenté précédemment des épreuves d'animation et de les proposer aux athlètes U16 en début de saison avec une transition de la pratique. L'objectif étant de ne pas réduire le nombre de U14 pratiquants les haies.

Martine GUILLON signale que l'AURA a mis en place une formation d'animateur-commentateur pour les jeunes juges lors de la compétition optionnelle de la fiche de suivi JJA. C'est fait dans une optique pédagogique pour que les jeunes apprennent à prendre la parole de manière synthétique, avec tout le travail pour poser leur voix.

Pour la Ligue d'Île-de-France (LIFA), Laurent CELLIER informe la CNJ que la CRJ LIFA s'est rapprochée de la CRM afin de créer une émulation pour la marche, notamment l'hiver. Il signale que ce même type d'action est actuellement mené pour les lancers longs.

L'autre sujet d'actualité pour la CRJ LIFA est la valorisation de l'engagement des jeunes juges avec des effets positifs déjà visibles avec un accroissement du nombre de jeunes juges nommés la saison dernière.

Pour la Ligue d'Athlétisme de Bretagne, Jean-François LENEVEAU partage les réflexions en cours et qui sont issues des assises régionales de 2025. Elles portent notamment sur le positionnement des U14 sur le territoire breton. A cette fin, une enquête a été menée auprès de 200 clubs, articulée autour de 3 questions. Les résultats de cette enquête révèlent que majoritairement les clubs considèrent que la pratique des U14 doit être de la responsabilité des Comités départementaux, avec des rencontres locales couronnées par des Finalités régionales.

Pour les Finalités régionales, la Ligue de Bretagne va instituer un challenge collectif récompensant les structures de formation par famille d'épreuves (salle, cross, lancers longs, marche, épreuves estivales).

La Ligue de Bretagne organise son pentathlon hivernal à épreuves imposées avec pour la première fois la marche incluse dans les épreuves. Le bilan est positif. 15 marcheurs ont été regroupés pour cette première expérimentation. La Ligue réfléchit actuellement à mettre en place un pentathlon estival avec des pentathlons orientés.

Pour la Ligue d'Athlétisme de Martinique, David PAILLETTE précise qu'ils n'ont pas d'expérimentation en cours sur les jeunes catégories. La difficulté qu'ils rencontrent est sur la disponibilité des installations. Seulement deux stades sont actuellement homologués (bientôt trois). Le faible nombre d'officiels limite la capacité à diversifier l'offre d'épreuves sur les compétitions. Sur ce dernier point, un travail est réalisé actuellement avec la Commission des Officiels Techniques (COTR).

David PAILLETTE signale rencontrer des difficultés avec certains officiels. Ces derniers refusent les essais différés lors des triathlons U14 et U16. Il demande si un règlement spécifique existe pour ces catégories. Bénédicte ROZE rappelle que le règlement spécifique des épreuves U14 et U16 en territoire est de la compétence des CRJ et des Commissions Départementales des Jeunes (CDJ). Il est donc possible d'inscrire au règlement des compétitions de triathlon la possibilité des essais différés. Elle présente également la pratique du Comité départemental de l'Hérault qui repose sur des concours « OPEN ». Cela s'organise sur une plage horaire durant laquelle les athlètes peuvent venir réaliser leurs sauts sans que soit utilisé l'ordre défini par l'informatique.

Pour la Ligue d'Athlétisme de Nouvelle-Aquitaine, Nathalie THOUMAS GUI commence son intervention en présentant la diversité de pratique entre le nord et le sud du territoire. Cette diversité est due au manque d'infrastructure au sud. Cela entraîne l'absence d'une saison en salle pour les U14.

Pour ce qui est des convergences d'organisations, elle signale que pour les lancers longs et les épreuves combinées en salle, les U14/U16 ont été regroupés avec les épreuves Masters et que ce rapprochement sera étendu à la saison estivale.

La Ligue de Nouvelle-Aquitaine va envoyer une enquête pour faire un état des lieux :

- des pratiques U14/U16 de ses Comités en termes de nombre de compétitions,
- de programme de ces compétitions
- de disponibilité des juges pour ces organisations.

Sur cette base l'objectif est d'uniformiser la pratique sur le périmètre régional.

Pour la catégorie U16, ils vont expérimenter l'organisation d'une double finale régionale (A et B) de manière à maximiser le nombre de qualifiés sans alourdir la compétition au niveau du programme.

Pour la Ligue du Centre-Val de Loire, Jérémy BONTEMPS réalise plusieurs expérimentations dans le CDA45 avec :

- des triathlons spécialisés (lancers, sauts, courses) ;
- des compétitions au format interclubs en salle et en extérieur.

Ces expérimentations viennent s'ajouter aux compétitions plus traditionnelles ce qui permet la tenue d'une compétition mensuelle pour les U14 et U16. L'objectif est désormais de déployer ces expérimentations au niveau de la Ligue.

Pour la Ligue des Pays de la Loire, Véronique PIEUX a fait une proposition d'assise U14. Ils avaient constaté un manque de compétition U14. Ils souhaitaient avoir un état des lieux sur la pratique U14, directement par les entraîneurs impliqués sur cette catégorie. Ces assises ne se sont néanmoins pas tenues car aucun entraîneur ne s'était inscrit. La Ligue a donc proposé un séminaire plus général sur la saison en cours pour organiser ce retour d'expériences.

La ligue des Pays de la Loire va expérimenter cette saison un championnat régional individuel U14 pour tenter d'attirer plus de jeunes vers la pratique compétitive.

Sur les Pointes d'Or régionale la Ligue a structuré, en lien avec les CDJ, la compétition autour de groupes en organisant des rotations évitant les concomitances d'épreuves.

Jean-Claude FARULT partage avec la CNJ l'expérience espagnole, reprise par **European Athletics**, qui s'est demandé non pas ce que devrait être l'athlétisme pour les U14 mais ce qu'étaient les attentes des U14.

Cette réflexion a abouti à 4 principes dans les organisations de ces catégories :

- festif.
- réseaux sociaux pour donner une image dynamique du sport.
- collectif.
- format court sur le modèle d'un match de foot : pas plus de 90 minutes pour une compétition de jeunes.

Pierrick BLANCARD soulève la problématique du cadre légal et réglementaire en matière d'utilisation des réseaux sociaux avec et/ou par un public jeune. Notamment dans le contexte des débats législatifs à venir.

Pour la Ligue de la Région Sud, Didier VANHAMME présente qu'historiquement les U14 sont laissés à la responsabilité des CDJ. La CRJ continue de travailler sur les U14 et les U16 avec la mise en place d'un inter-comité mixte en salle en U14 et en U16. Il y a une demande des clubs pour l'organisation de Finalités régionales sur ces deux catégories. Il signale que début juillet ils organiseront un « Tri'Athlé Méditerranée » U14 et U16 sous format triathlon.

Didier VANHAMME informe également que le travail de structuration de la CRJ Sud se poursuit avec la mise en chantier d'un travail de mise en avant des pratiques des jeunes avec une stratégie de communication.

Alexandre BOURASSEAU signale qu'un travail reste à développer avec les CDJ sur le suivi des jeunes juges, mais qu'une étape a été franchie avec la nomination d'un référent CRJ/COTR pour assurer la continuité entre la filière jeunes juges et la filière juge via l'organisation du module M311.

7. PROCHAINES RÉUNIONS

Avant de mettre fin à la CNJ plénière, Bénédicte ROZE remercie l'ensemble des participants pour la qualité des présentations et des échanges. Elle rappelle les prochaines dates de plénière :

- 4 juin en visioconférence,
- 7 novembre en présentiel.

- Fin de la réunion : 22h30 -



Pierrick BLANCARD
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Bénédicte ROZE
PRÉSIDENTE DE LA CNJ